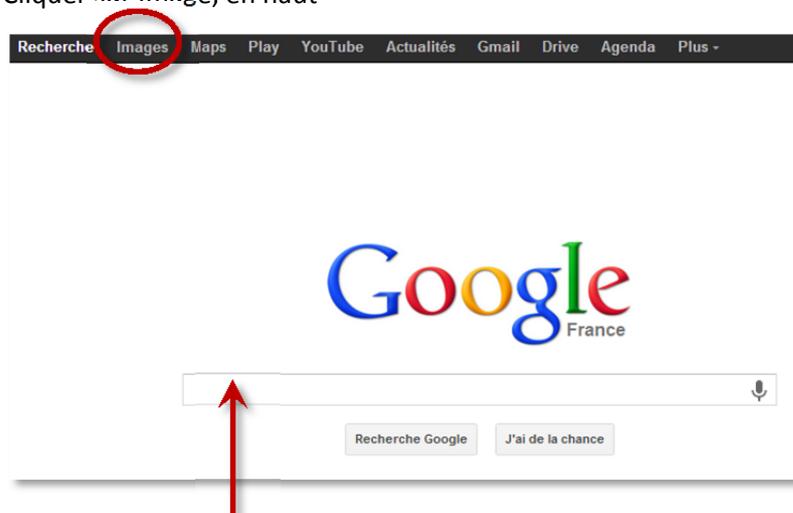


INSERTION D'IMAGES DANS UN TEXTE

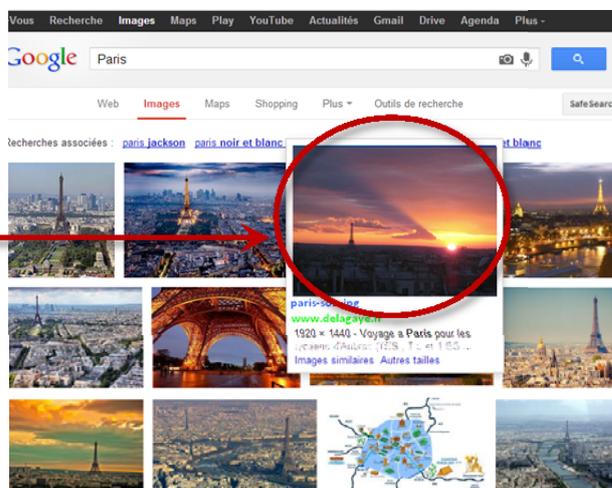
Ce tutoriel présente comment rechercher et récupérer une image sur Internet pour l'insérer dans un texte. Mais l'image à insérer dans le texte peut également provenir d'une page Web, d'un appareil photo, d'un numériseur, etc. Toute image trouvée sur Internet n'est pas spécialement libre de droit, elle peut être soumise au droit d'auteur. Dans certains cas, il faut demander l'autorisation de publication et, éventuellement, payer des droits de copie à l'auteur (cf. liste des licences en fin de document).

RECHERCHE DE L'IMAGE DANS GOOGLE

1. Dans son navigateur, accéder à la page de Google (www.google.fr)
2. Cliquer sur Image, en haut



3. Dans la zone de texte, saisir le thème recherché, exemple : Paris et 
4. Dans la liste des miniatures qui apparaissent, cliquer sur l'image voulue pour l'afficher en taille normale ou pointer l'image sans cliquer dessus pour connaître sa taille en pixel :
 - une taille de 1000x800 pixels est une qualité correcte si l'image doit être affichée en plein écran
 - 200x200 pixels peuvent être suffisant pour des petites images à insérer dans un texte



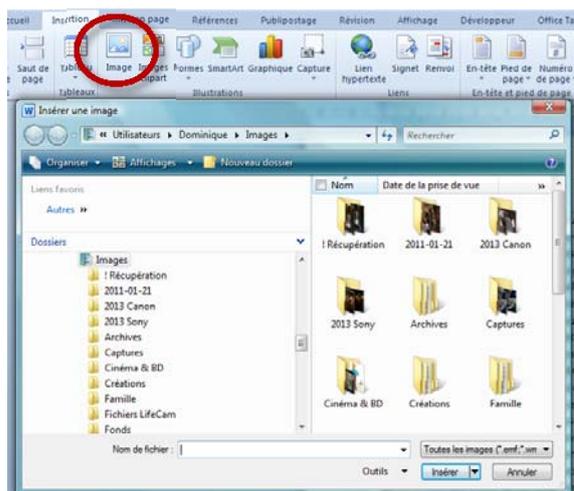
5. Éventuellement, cliquer sur le bouton de fermeture () , pour accéder à la page Web contenant l'image.

SAUVEGARDE DE L'IMAGE

1. Dans la page contenant l'image,
Clic droit sur l'image voulue
Enregistrer l'image sous
 - Saisir un nom au clavier (exemple : Paris le soir)
 - Cliquer deux fois dans le dossier qui va contenir l'image (exemple : Mes images)
 2. Cliquer sur **Enregistrer**
- ✓ L'image est stockée dans le dossier choisi.
- 👉 Éviter de choisir une image directement dans les vignettes des résultats de recherche de Google. Ces images en miniatures sont petites et ne permettent pas de faire un travail de bonne qualité.

INSERTION DE L'IMAGE DANS UN TEXTE

1. Accéder au logiciel voulu (exemple : Word, Excel, etc.)
2. Cliquer là où doit apparaître l'image
3. Onglet Insertion
Images

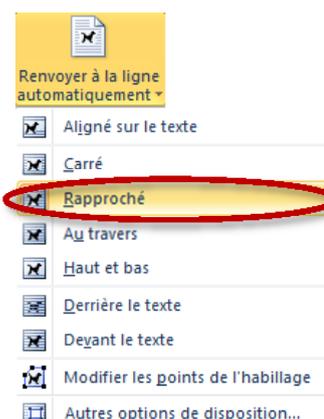


4. Cliquer deux fois dans les dossiers contenant l'image (exemple : Mes images)
 5. Cliquer deux fois sur l'image à insérer (exemple : Paris le soir)
- ✓ L'image choisie apparaît là où est le curseur

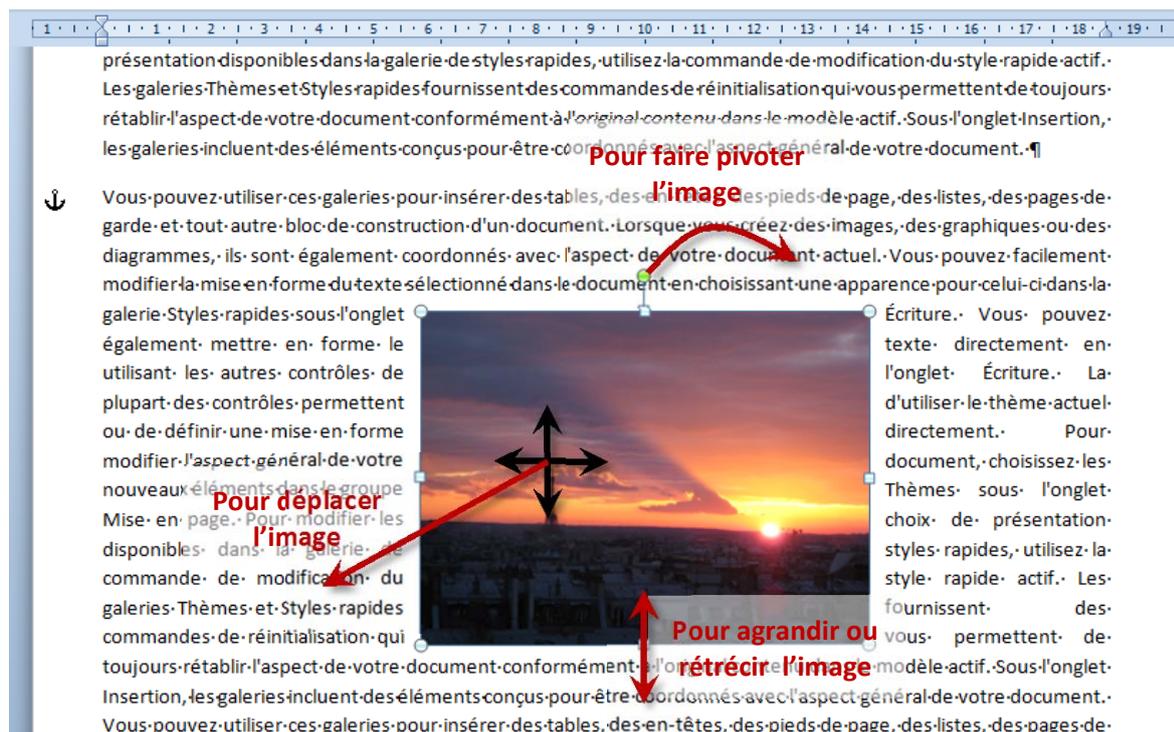
HABILLAGE DE L'IMAGE

Dans Word, l'image est liée au texte, celle-ci suit l'alignement du paragraphe qui l'a contient et ne peut être déplacé librement. Pour pouvoir la déplacer librement :

1. Cliquer une fois sur l'image voulue
2. Onglet Format
Image
Rapproché (ou Devant le texte, etc.)



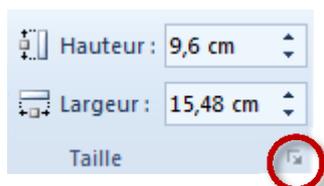
3. Déplacer, agrandir rétrécir l'image



EN CAS DE PROBLÈME AVEC LA TAILLE DE L'IMAGE

Dans Word 2007 et 2010, suite à un défaut de conception, il se peut que la taille de l'image ne puisse être modifiée. Dans ce cas, il faut paramétrer la taille par les menus :

1. Cliquer sur l'image voulue
2. Onglet Image
3. Cliquer sur le bouton à droite de « Taille »



4. Régler la taille voulue pour l'image et **OK**

MÉTHODE PAR COPIER-COLLER

La méthode par copier-coller est plus rapide mais ne stocke pas l'image sur le disque dur ce qui ne permet donc pas de la récupérer aisément.

1. Dans la page Web, clic droit sur l'image voulue
Copier l'image
2. Accéder au logiciel voulu et cliquer là où doit apparaître l'image
(dans le texte, dans un tableau, dans une présentation, etc.)
3. Coller (**Ctrl | V**), clic droit coller, etc.)
4. L'image apparaît là où est le curseur.

QUELQUES LICENCES SUR LA COPIE DES ŒUVRES

Bien qu'Internet soit un espace public, les images qui s'y trouvent ne sont pas toutes libres d'utilisation, certaines sont soumises à des droits comme le droit de copie qui en limite l'utilisation et la diffusion, d'autres au contraire peuvent être utilisées librement.

Les logos qui suivent et que l'on peut trouver dans certains sites donnent des informations sur les droits liés aux images.

Excepté le logo du droit de copie (©), Les logos qui suivent ne sont pas tous reconnus juridiquement mais peuvent servir, sur Internet à connaître les droits de diffusions de certaines œuvres.



Droit de copie (*copyright* en anglais)

Il faut la permission de l'auteur — et, éventuellement payer des droits — pour reproduire son œuvre.



Domaine public

Œuvre dans le domaine public, elle peut être utilisée sans restriction, y compris à des fins commerciales.



Copie laissée ou abandonnée (*copyleft* en anglais)

L'auteur abandonne ses droits sur son œuvre pour que celle-ci puisse être diffusée librement.



Creative Commons (licence commune créative)

Organisation qui cherche à développer une offre alternative aux droits de copie afin de mieux diffuser les œuvres d'art.

Les logos qui suivent sont proposés par *Creative Commons*



L'œuvre peut être utilisée mais pas modifiée



L'œuvre peut être utilisée mais pas à des fins commerciales



L'œuvre peut être utilisée mais la licence doit rester identique



L'œuvre peut être utilisée à condition de rappeler le nom de l'auteur



L'auteur renonce aux droits sur son œuvre qui peut ainsi être utilisée et diffusée librement.